Image not found or type unknown

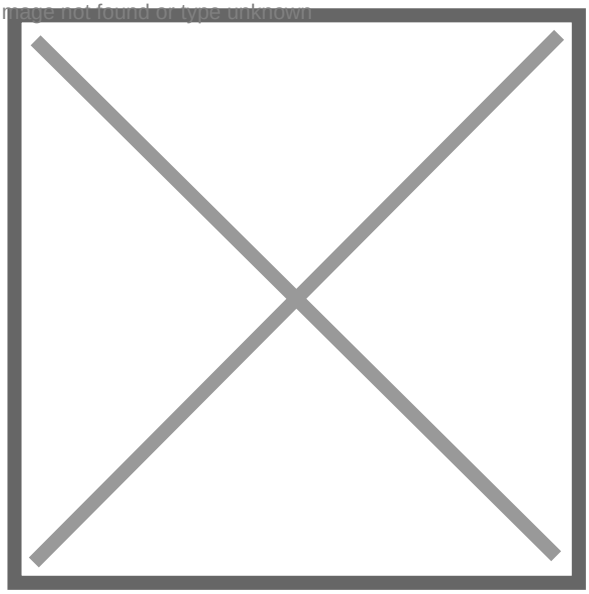

Après médiation pénale - prescription rallongée ?

Par **roda**, le **19/01/2024** à **10:48**

Bonjour,

Suite à une plainte déposée en avril 2023, contre mes voisins indélicats qui m'ont esquinté la santé, le Procureur de mon secteur à demandé une Médiation Pénale, j'ai pu signer un protocole d'accord, mais comme m'a dit la personne qui m'a reçu, il n'est pas Juge.

Ma voisine, a signée à contre coeur c'est bien visible, et comme ils n'ont jamais tenus très longtemps lorsque le Concilateur téléphonait chez cette famille, bien que ce soit la mère qui ai été convoquée, je suis malgré tout inquiète. Ils sont nombreux dans 68 mètre 2

Surtout que j'ai trop hésité à agir vis à vis de la justice, cela fera six ans à l'automne que ce harcèlement moral a commencé.

Ma question, est ce que cette médiation fait en sorte que le délai de prescription soit allongé, car on m'a dit que si ils recommencaient, je devrai porter plainte pour harcèlement moral, mais si le délai de prescription est atteint, surtout que j'ai lu, que suite à un accord de protocole, la plainte sera classée sans suite, cela voudra t'il dire que je devrai de nouveau subir et que je re partirai à zéro. J''aurai bientôt 74 ans, je suis dans ce logement que j'ai acheté en 1987, je suis très fatiguée à la suite de ce que j'ai subi, je ne me sens pas de vendre mon appartement et de m'en aller. Et je ne suis sure de rien les concernant, ils m'ont fichu la paix après la plainte, pendant quelques mois, et puis il y a eu de nouveaux des incidents, et je penses qu'ils seraient prêt à recommencer si ca leur dit.

Tout ca parce que les nuisances causés par un enfant au départ, mais toute la famille s'y était mis, taper sur le sol, nombreux dans un immeuble mal isolé, (eux n'ont personne au dessus)

qu m'avait fait monter la tension à 23 qui ne baissait plus (alors que je n'en avais pas avant leur arrivée) que j'ai fait venir le médecin SOS et vu un cardiologue, qui m'ont fait des attestations, suite à ca j'ai fait une main courante, a Police Municipale qui les a convoqués, c'était en octobre 2018, et suite à ca, ca a été l'enfer pour moi, tout ce que j'ai subi ce serait trop long à décrire, eux sont locataires, mais soutenus par leur propriétaire qui s'en est pris à moi, et depuis s'est rajouté à mes soucis de santé, d'autres que je n'avais pas. Le coeur par exemple ... j'ai tant hésité à porter plainte par peur des représailles, et maintenant, je n'avais pas cherché les Lois avant, je suis dans cette angoisse !!

J'ai fait toutes les démarches nécessaires, c'est pour cela que le Procureur s'en est mêlé.

Merci d'avance, si une personne pouvait me donner des précisions, un conseil, car je suis allée à la Médiation avec une avocate, mais elle ne répond pas au mail que je lui ai envoyée.

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés